

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- RIB obligatoire
- 1 PHOTO obligatoire
- Autorisation de prélèvement si adhésion
- Attestation de quotient familial de la CAF si allocataire

RÈGLEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION :

Le montant actuel du repas de la demi-pension est 3.64 € soit un montant estimé à **203.84€** pour le 1^{er} trimestre 23/24 sous réserve de révision des tarifs par le conseil départemental 77.

LES MODES DE RÈGLEMENT :

- Chèque (à l'ordre de l'agent comptable du collège Mallarmé)
- Espèces
- Prélèvements automatiques si vous y souscrivez à l'inscription

LES AIDES FINANCIÈRES :

CANTINÉO 77

<https://cd77.relation-usagers.fr>

BOURSE SCOLAIRE

<https://teleservices.education.gouv.fr/>
Avec vos identifiants educonnect ou France service

FONDS SOCIAL COLLÉGIEN

Les familles ayant des difficultés financières doivent se signaler auprès de l'intendance du collège pour une éventuelle prise en charge par le fonds social de l'établissement
(Dossier à compléter).

INSCRIPTION CANTINE

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Classe en 2023/2024 : _____

IDENTITÉ DU PAYEUR (RESPONSABLE LEGAL)

Nom : _____

Prénom : _____

Mail obligatoire pour l'envoi des factures :

- En cas de garde alternée je souhaite que chaque parent reçoive une facture (cocher la case).

INFORMATION :

L'admission à la demi-pension est soumise aux conditions du Règlement Intérieur du Collège et induit le respect du fonctionnement de la demi-pension. L'inscription vaut adhésion à ces règlements.

Règlement départemental de la restauration consultable via le lien suivant :

<https://www.seineetmarne.fr/sites/default/files/media/downloads/reglement-departemental-restauration-scolaire-2018.pdf>

Je soussigné(e), Mme-M. _____
Responsable LÉGAL de l'élève ci-dessus, demande l'inscription à la demi-pension pour l'année scolaire 2023-2024, en accepte le règlement et m'engage à régler les factures correspondantes.

Date :

Signature des parents

Seules les familles ayant fourni un dossier complet et à jour dans le paiement des factures antérieures (y compris les factures des fratries) pourront inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

À FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION À LA CANTINE

Veillez compléter ce document, et y joindre obligatoirement un RIB. Seul le RIB du responsable légal est accepté.

Pour les familles n'ayant pas souscrit au prélèvement automatique le RIB est tout de même obligatoire, il sert à rembourser un éventuel trop-perçu de restauration.

ÉLÈVE

Nom et prénom

TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE

Nom et prénom

Merci de coller votre RIB ci-dessous (merci de ne pas utiliser d'agrafe)

Date :

Signature du responsable légal